

Natura 2000, loi sur la chasse, la France et l'Europe. Exception ou allergie française à l'environnement ?

LIONEL CHARLES, BERNARD KALAORA

LIONEL CHARLES
Fractal,
5, rue Guillaumot,
75012 Paris, France

BERNARD KALAORA¹
Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres,
36, quai d'Austerlitz,
75013 Paris, France

On sait le retard considérable pris par la procédure Natura 2000 en France (cf l'article de S. Charbonneau paru dans *NSS*, vol. 5, n° 2, 1997). L'objectif initial visait la mise en place dans notre pays d'une structure de conservation et de protection de la nature développée à l'échelle européenne sur la base d'inventaires scientifiques de sites à protéger. Aujourd'hui, plus de six ans après le début de sa mise en œuvre, le processus a pratiquement avorté. Le blocage tient à plusieurs facteurs, en premier lieu aux lourdeurs et aux maladroites d'une approche conçue de manière trop étroitement scientifique et technocratique, à partir d'inventaires réalisés par les experts du Muséum. Des réticences et de vieux antagonismes idéologiques et passionnels ont été ravivés, et dans ce contexte de radicalisation, le jeu des lobbies a sans difficulté réussi à décourager toute initiative. Face à cela, les hommes politiques se sont complaisamment inclinés. À travers l'empêchement de cette procédure, c'est à une lecture des difficultés et des incompréhensions, voire des impasses de la participation et de l'intégration de la France à la réalité européenne et mondiale que l'on peut se livrer, bien illustrées également par le vote il y a quelques mois de la loi sur la chasse. L'idée, développée par P. Roqueplo à propos de la question des pluies acides, de ce qu'il appelait le «risque inversé» semble toujours aussi pertinente et d'actualité : là où les Allemands voyaient, au début des années 1980, une menace pour leurs forêts, les Français avaient au contraire perçu, via la mise en place d'une réglementation européenne en matière de pollution automobile, une menace pour... leur industrie automobile. Le blocage de Natura 2000 ou le vote de la loi sur la chasse font à nouveau ressortir la perception négative dans notre pays de la dimension européenne dans le domaine de l'environnement : l'administration de Bruxelles est vue par une part de nos concitoyens comme le siège d'une bureaucratie tentaculaire visant à imposer, à des populations qui n'en veulent pas, des choix inadaptés et infondés. Si Paris est perçue par la province comme le lieu d'une administration d'autant plus pesante qu'elle serait peu au fait des réalités locales, Bruxelles ou Strasbourg le sont davantage encore, nouvelles tutelles vouées à l'hostilité revancharde d'une part des populations. Or cette représentation est d'autant plus dommageable qu'elle repose largement sur la projection sur les instances européenne des pesanteurs historiques du centralisme français, en toute ignorance des orientations et des points de vue sous-jacents aux initiatives de l'Union.

Ces manifestations négatives dans le domaine de l'environnement méritent que l'on s'y attache dans la mesure où elles renvoient au caractère ouvert, aux perspectives internationales, mondiales, inhérentes à l'environnement, qui semblent très fortement sous-estimées en France : le peu d'écho qu'y rencontre dans le discours commun la notion de développement durable en témoigne clairement. Cette ouverture sur l'international est bien antérieure à la «mondialisation» et à l'usage restrictif, limité au champ économique, qui en est fait aujourd'hui. L'environnement constitue un domaine très large et qui renvoie à des réalités multiformes, sensibles et esthétiques, scientifiques, techniques, économiques, sociales, politiques, tout autant locales, concrètes, qu'abstraites et globales. L'environnement constitue ainsi, de par l'extension des relations qu'il signifie et met en œuvre, un remarquable révélateur et surtout un puissant activateur social. Il reste cependant considéré comme peu attractif par les Français, à en juger par la teneur du débat public à son sujet, le plus souvent étroitement limité à des contextes restreints (OGM, amiante, vache folle, déchets nucléaires, etc.) sans que jamais le lien ne soit établi entre ces différents problèmes en termes de valeurs et de choix collectifs autonomes quant au type de monde dans lequel nous souhaitons vivre. Ces choix semblent essentiellement traités et perçus selon des modalités catégorielles, techniques, vidées de subjectivité et d'imaginaire. Cela tient pour une part sans doute à un véritable dévoiement des sciences sociales qui fait que les discours sur les aspirations des Français ne sont supposés crédibles que si factuels, ce qui est évidemment contradictoire avec l'idée même d'aspiration, la réalité statistique (le déjà là) y étant habilement substituée à la projection dans le futur et à l'expression de sa dimension subjective. On peut y voir la prévalence des rhétoriques gestionnaires qui se sont lentement imposées ces dernières années et parasitent l'ensemble des représentations et des discours sociaux. Or ce que l'environnement met à l'épreuve, c'est bien évidemment non pas une catégorie particulière d'individus – les oiseaux, la nature ne concernent pas uniquement les chercheurs ou les chasseurs – mais une communauté d'individus, d'acteurs partageant des connaissances et des valeurs, tout en ayant également des points de vue divers liés à des ancrages cognitifs et sociaux différents. C'est aussi le lien social, le tissu subjectif, cognitif et éthique qui constitue la trame du vivre ensemble qui est en jeu et non un simple système de règles et de quantification, une

¹ Bernard Kalaora, membre du collectif de chercheurs Natura 2000 (Inra, CNRS, Université), intervient ici à titre personnel.

réalité décomposée en catégories. Le vote récent de la loi sur la chasse devrait s'entendre comme un cuisant échec social. Celui-ci tient à une incompréhension du jeu des interactions sociales, témoin d'une construction étroite et manichéenne des notions d'individu et de société, que révèle la confrontation à la nature. Cette conception valide l'hypothèse d'ancrages collectifs excessivement forts, d'appropriations sociales particularisées à l'extrême, de marquages identitaires régressifs dans leur refus d'accéder à la négociation et à la discussion, conduisant à une vision fermée du collectif particulièrement difficile à manier, qui tend inévitablement à la sclérose, interdisant la mise en œuvre des dynamiques compensatrices indispensables. Cette vision étroite est le fruit d'un héritage historique et idéologique lié aux clivages de l'ancienne France rurale et au poids de l'absolutisme ; elle n'est plus d'actualité dans le cadre de la France mouvante et urbaine contemporaine, dans laquelle le statut de la nature a enregistré de profondes modifications.

Par delà les conditions d'élaboration de la directive au niveau européen, l'administration du ministère de l'Environnement n'a probablement pas consacré à ce dossier toute l'attention qu'il méritait en ne constituant pour le prendre en charge qu'une cellule réduite à quelques personnes. La mise en œuvre des évaluations s'est faite en dissociant les inventaires biologiques de l'appréhension par les populations concernées de la démarche de conservation et de son extension, supposée intervenir dans un second temps. Dans ce contexte, comme l'a souligné C. Lepage dans son livre récent, le poids du lobby des chasseurs s'est avéré déterminant. Il ne faut cependant probablement y voir qu'une réponse catégorielle à une mise en œuvre qui l'était peut-être tout autant. La compétence de l'administration concernée doit-elle être mise en cause ? Il semble qu'il faille plutôt incriminer son isolement : elle s'est montrée impuissante à impulser seule une dynamique qui ne peut se concevoir, dans le contexte environnemental, qu'en terme de projet collectif et de façon largement ouverte. Cette absence de vision collective et de la dynamique sociale qui l'accompagne semble hautement significative : elle marque la faible appréhension des arrières plans sociaux de l'environnement – historiques, idéologiques, affectifs – autant qu'elle traduit la difficulté qu'éprouve la société française à se projeter dans le futur. Y est-elle suffisamment sollicitée, alors que la visée du futur apparaît réservée à quelques groupes

de spécialistes imaginant l'avenir pour le reste de la communauté, ce qui fait les beaux jours des attitudes et des forces les plus conservatrices de notre pays ?

On retrouve là une incapacité à saisir le social, correspondant à une fermeture du regard sociologique générée par la prévalence massive des visions gestionnaires. Cet aveuglement tient à ce que, paradoxalement, le social déborde nécessairement, par définition, le cadre de son appréhension, imposant une approche compréhensive indissociable de la réflexivité², à laquelle les sciences sociales semblent mal préparées. La réduction du social à une démarche strictement analytique, comptable, quantitative ou normative quelle qu'elle soit relève d'une manipulation et ne constitue qu'une forme évoluée d'imposition d'une lecture sociale fonctionnant comme contrainte implicite. Cette aporie, profondément inscrite dans la tradition sociopolitique française, grève massivement notre société. La congruence entre cette réduction et le peu d'intérêt porté en France à la notion d'environnement semble particulièrement significative. Ce que l'environnement énonce précisément, c'est l'espace de l'inconnu, de l'indifférencié, l'espace transitionnel de la communication sociale, qui ne peut reposer exclusivement sur l'énoncé et l'exposé brut des faits et des normes, mais doit au contraire composer avec un « nuage d'ignorance » à l'abri duquel se déploie le jeu foisonnant de la relation, c'est-à-dire de l'intention et de ses explicitations, dans une perspective permanente d'anticipation. Ce « nuage d'ignorance » est incontournable et essentiel à tous les niveaux : il est le prélude à l'expression subjective de l'individu « étranger à lui-même », il est au cœur de l'échange social qui ne peut fonctionner dans la perspective du viol d'une indispensable réserve et qui fait de l'affirmation brute ou déguisée de toute « vérité » un acte intolérable de domination. La vision gestionnaire, étriquée et glacée du social, de plus en plus contraignante et douloureuse, dont le psychanalyste C. Dejours a su donner une excellente expression dans son livre « Souffrance en France » et qui tend à s'imposer dans notre pays traduit une dangereuse régression et accentue ses effets de paralysie collective et d'incapacité à réagir, grippant tout autant les consciences que les mécanismes collectifs. En faisant de la gestion le référentiel de toute action collective, l'« entreprise France » ne s'engage-t-elle pas dans une expérience collective de l'apathie dont il n'est cependant pas difficile de prévoir les conséquences éminemment dangereuses ?

² Le sociologue anglais A. Giddens a proposé le terme de modernité réflexive pour caractériser la modernité avancée. Selon Giddens, « la réflexivité de la vie sociale moderne, c'est l'examen et la révision constante des pratiques sociales, à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques mêmes, ce qui altère ainsi constitutivement leur caractère. Toutes les formes de vie sociale sont partiellement constituées par la connaissance qu'en ont ses acteurs ». Les conséquences de la modernité. L'Harmattan, Paris, 1994, p. 45.